

ADET - Pays de l'Ours / Altair Nature / Animal Cross / ASPAS / Comité Ecologie Ariégeois / Fond d'Intervention Eco-Pastoral / France Nature Environnement/ FNE Midi-Pyrénées / FNE Hautes-Pyrénées / FERUS / Fondation pour la Nature et l'Homme / Humanité et Biodiversité / Ligue pour la protection des Oiseaux / Mountain Wilderness France / Nature En Occitanie / Office Pour les Insectes et leur Environnement / SEPANSO 64 / Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères / Société Herpétologique de France / Société Nationale de Protection de la Nature / WWF France

Mme la Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire
Elisabeth Borne
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Foix, Toulouse, Paris, le 18 juin 2020

Objet : mesures en faveur de l'ours brun dans les Pyrénées

Copies : Présidence de la République, Matignon

Madame la Ministre,

Un ours tué par balles a été retrouvé, ce mardi 9 juin 2020, en Ariège. Vous avez immédiatement condamné cet acte illégal avec des mots précis, et annoncé que l'Etat allait porter plainte. Nous vous en remercions.

Nous attendons dans ce contexte que le gouvernement ait une attitude ferme et claire. Vous savez comme nous que le bon état de conservation de la population d'ours dans les Pyrénées n'est pas atteint, tant du point de vue démographique que génétique : chaque individu compte. La plupart des organisations signataires de ce courrier vont porter plainte, et toutes s'associent pour adresser plusieurs demandes précises à l'Etat :

- Réaffirmer publiquement la poursuite du Plan national d'action en faveur de l'Ours brun 2018-2028 et le respecter en initiant les démarches nécessaires pour le relâcher d'au moins un nouvel individu, ce plan prévoyant « *le remplacement de tout ours qui aurait disparu prématurément du fait de l'homme* ». L'Etat doit montrer la plus grande détermination sur ce point : tout autre choix reviendrait à donner raison à la violence et à l'intolérance, et donc à les encourager.
- Suspendre l'arrêté encadrant l'effarouchement des ours. Le texte ne précise pas suffisamment les conditions préalables de protection effective des troupeaux. Nous demandons également le retrait immédiat de l'article 4 de cet arrêté qui permet à tout berger ou éleveur d'avoir un fusil avec lui pour l'utilisation de « moyens non létaux », car cela crée des situations incontrôlables sur le terrain.
- Arrêter le laxisme face à toutes les menaces ou actions violentes envers des personnes ou des biens matériels et opposer la plus grande fermeté à ceux qui prétendent s'exonérer du cadre démocratique. Cette destruction d'un ours s'inscrit dans un contexte d'impunité des

opposants à sa présence, et constitue un nouveau pas franchi dans la violence que nos associations dénoncent depuis des années.

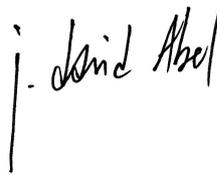
- Instaurer un véritable cadre de dialogue. Ceux qui le refusent savent d'avance que leur position sera stérile : cela fait des années que les représentants des éleveurs pratiquent la politique de la chaise vide devant toutes les initiatives qui permettraient un échange continu, préférant l'organisation de pressions extérieures et les relations bilatérales avec l'Etat à la recherche de solutions opérationnelles. Cet évitement d'une confrontation organisée et régulée n'a produit que perte de temps et exacerbation des tensions. L'Etat doit aujourd'hui édicter une règle de conduite des échanges et signifier que toute dérobade n'empêchera pas l'avancée des travaux des instances de consultation.

Nous adressons copie du présent courrier à Monsieur le Président de la République et au Premier Ministre, et nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information ou rencontre que vous jugeriez pertinente.

Nous vous prions, Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, de bien vouloir agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour nos 21 organisations,

j.david Abel



ADET - Pays de l'Ours
Altair Nature
Animal Cross
ASPAS
Comité Ecologique Ariegois
Fond d'Intervention Eco-Pastoral
France Nature Environnement
FNE Midi-Pyrénées
FNE Hautes-Pyrénées
FERUS
Fondation pour la Nature et l'Homme
Humanité et Biodiversité

Ligue pour la protection des Oiseaux
Mountain Wilderness France
Nature En Occitanie
Office Pour les Insectes et leur
Environnement
SEPANSO 64
Société Française pour l'Etude et
la Protection des Mammifères
Société Herpétologique de France
Société Nationale de Protection de la
Nature
WWF France